



Déclaration préalable du SNEP-FSU-91 au CDUNSS du 27 01 2017

À l'occasion de ce premier Conseil départemental de l'année scolaire 2016/2017, nous souhaitons rappeler l'attachement du **SNEP-FSU-91** au sport scolaire du second degré, organisé dans le cadre des AS et de l'UNSS. Nous tenons à souligner le rôle que jouent les AS et l'UNSS pour démocratiser l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture sportive et artistique. Dans un département où le renouvellement de la profession est une donnée permanente, nous voulons redire ici l'importance de toutes les rencontres organisées par les collègues sous l'égide de l'UNSS91 et de toutes les innovations que le sport scolaire du second degré a produites. En ce sens, nous réaffirmons que le sport scolaire du second degré constitue un moteur pour l'EPS, un espace de réussites et de satisfactions tant pour les élèves licenciés que pour les enseignants d'EPS qu'ils soient animateurs d'AS, coordonnateurs de district ou cadres de l'UNSS.

Nous pensons que le sport scolaire du second degré ne doit en aucune façon, être réduit à des objectifs de santé ou de citoyenneté : ceux-ci n'ont de sens qu'au cœur des pratiques sportives et artistiques, vraies et ambitieuses, qui sont et doivent rester l'essence et le moteur des AS et de l'UNSS.

Et s'il convient d'interroger sans cesse les réussites et les difficultés, il convient de le faire en s'appuyant et en valorisant l'engagement et la professionnalité des acteurs de terrain que sont les enseignants d'EPS à tous les niveaux de responsabilité, dans les AS, les districts ou dans les services départementaux et régional de l'UNSS.

Parce que le **SNEP-FSU-91** porte une exigence forte pour que le sport scolaire puisse poursuivre son développement nous continuerons d'être **fermes et vigilants concernant** :

- Le forfait AS pour tous les collègues EPS TZR ou contractuels qu'ils exercent à temps complet ou temps partiel (NS du 21/03/16) ainsi que le forfait 3h sur la moitié de l'année pour les stagiaires.
- La « non confiscation » des mercredis après-midi.
- L'accès aux installations sportives tant pour les entraînements d'AS que pour les rencontres.
- Le coût du contrat licences pour tous les LP (à l'instar de celui des LP de l'éducation prioritaire depuis 2015) pour qu'il soit divisé par deux.
- La part budgétaire des récompenses et goûters à attribuer au plus grand nombre de nos licenciés-essonnien-nes sur les finales départementales.
- Le séminaire des animateurs-animatrices d'AS de fin d'année qui doit être organisé afin que le plus grand nombre de collègues puissent y participer et s'exprimer.
- Le maintien de toutes les compétitions : Grâce aux rencontres UNSS les jeunes peuvent vivre en actes des moments de solidarité, de partage et d'intégration. Dans un contexte encore malheureusement terni par de potentiels actes terroristes, nous pouvons nous féliciter, comme l'an passé aux lendemains des événements tragiques que notre pays a vécus, que les rencontres du sport scolaire en Essonne soient maintenues. Néanmoins, certaines d'entre elles ont été remises en cause en raison de conditions sécuritaires jugées insuffisantes (c'est le cas des compétitions de CO en sud-Essonnes). Le 30 novembre dernier nous avons par courriel demandé à notre directeur académique, président de l'UNSS Essonne, plus d'explications à ce sujet mais nous n'avons pas à ce jour reçu de réponse. Nous espérons vivement en obtenir lors de ce CDUNSS.

Enfin avec tous les acteurs du sport scolaire essonnien le SNEP-FSU-91 souhaite vivement participer à l'élaboration du plan de développement départemental du sport scolaire 2017-2020 que l'on devrait présenter et voter lors du prochain conseil départemental. Ce deuxième « PDDSS » autour des grands axes **Accessibilité – Innovations - Responsabilité** se devra de poursuivre les bons résultats obtenus lors de ces dernières années.